



**ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LE  
DÉVELOPPEMENT DE LA  
PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES – ZAER**

## **Consultation des habitants**

L'article 15 de la loi numéro 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables.

Ces ZAER aident à identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable : photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.

La commune de FRANOIS souhaite mettre en place des ZAER.

Un registre sera mis à disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie du 12 février 2024 au 15 mars 2024 afin de permettre aux habitants de faire part de leurs remarques sur ce projet.

Vous êtes invités à y participer nombreux.

A l'issue de cette concertation, un bilan sera dressé et le conseil municipal validera le zonage définitif qui sera transmis au référent préfectoral.